

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-2-10
Séance du vendredi 4 juillet 2008

Fonds de soutien aux colloques et manifestations scientifiques Université Louis Pasteur de STRASBOURG

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-2°/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, soit :
 - 2 000 € pour les expositions itinérantes « La physique au féminin » et « Cancers... quand les cellules s'emballent »,
 - 1 000 € pour les cafés scientifiques juniors,
 - 1 500 € pour les Alsasciences – Coordination Régionale 2008,
 - 1 500 € pour l'Année Mondiale de l'Astronomie,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 17320, nature 65738, fonction 93 du budget départemental.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER